



Conseil économique et social

Distr. : Générale
19 septembre 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif

Deuxième session

Bangkok, 7-9 décembre 2011

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Problèmes concernant les pays ayant des besoins particuliers

Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Note du secrétariat

Résumé

Les participants à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, ont adopté le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), qui a été ensuite approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/280. Ce Programme d'action, qui revêt la forme d'un pacte entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, prévoit huit domaines d'action prioritaires, avec, pour chacun, des cibles et des engagements concrets. L'objectif est que la moitié des pays les moins avancés puissent répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020.

La mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul nécessitera une attention considérable et soutenue de la part de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations internationales et les partenaires de développement. Afin d'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à se préparer pour appliquer le Programme d'action dans son intégralité, le présent document leur propose des orientations pour élaborer une stratégie de mise en œuvre et cerner les domaines prioritaires du Programme d'action qui sont les plus pertinents pour eux.

Le Comité est invité à examiner ce document en vue de recommander des mesures propres à favoriser la coopération régionale entre toutes les parties prenantes de la région, de sorte que le Programme d'action d'Istanbul puisse être pleinement mis en œuvre.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Les principales dispositions du Programme d'action d'Istanbul.....	2
III. Les difficultés de la mise en œuvre du Programme d'action dans la région.....	3
A. S'adapter aux déséquilibres mondiaux	3
B. Réduire les inégalités économiques et sociales.....	4
C. Renforcer la capacité de production des pays les moins avancés	5
D. Combler les écarts d'infrastructure	5
E. Améliorer la sécurité alimentaire et renforcer la protection sociale grâce à l'agriculture durable	6
F. Encourager l'inclusion financière	7
G. Renforcer et étendre la coopération régionale et Sud-Sud.....	7
H. Promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux	8
IV. Les moyens d'aller de l'avant.....	9
V. Conclusions.....	10

I. Introduction

1. Les participants à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, ont adopté le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul),¹ qui a été ensuite approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/280 du 17 juin 2011. Le Programme d'action d'Istanbul relève que son prédécesseur, le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles),² a joué un rôle positif dans le développement des pays les moins avancés, mais que les objectifs et actions spécifiques qu'il prévoyait n'ont pas été pleinement réalisés. L'amélioration des résultats économiques dans certains des pays les moins avancés n'a eu que des effets limités sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Nombre des pays les moins avancés ont connu des transformations structurelles réduites et sont toujours aussi vulnérables aux chocs externes.

II. Les principales dispositions du Programme d'action d'Istanbul

2. Le Programme d'action d'Istanbul, qui revêt la forme d'un pacte entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, prévoit huit domaines d'action prioritaires, avec, pour chacun, des cibles et des engagements concrets : a) capacité de production ; b) agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ; c) commerce ; d) produits de base ; e) développement

¹ Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011 (A/CONF.219/7) (publication des Nations Unies, numéro de vente 11.II.A.1).

² A/CONF.191/13, chap. II.

social et humain ; f) crises multiples et autres défis émergents ; g) mobilisation des ressources financières pour le développement et renforcement des capacités ; et h) bonne gouvernance à tous les niveaux.

3. Le Programme d'action d'Istanbul vise principalement à aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés. L'objectif est que la moitié d'entre eux puissent répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020. À ce jour, seuls trois des pays les moins avancés, dont les Maldives, ont changé de catégorie ; le prochain reclassement qui a été recommandé est celui du Samoa, en 2011.

4. Il est nécessaire d'instaurer une solidarité et un véritable travail de partenariat dans lequel il sera compris et admis que les pays les moins avancés, qui constituent le groupe de pays le plus vulnérable, ont besoin de politiques nationales efficaces, d'un appui international renforcé et de mécanismes de soutien appropriés, à tous les niveaux, pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Au niveau régional, les commissions régionales et les institutions des Nations Unies concernées sont invitées à examiner sur une base biennale la mise en œuvre du Programme d'action dans la région, en étroite coordination avec les processus de suivi mondiaux et nationaux, et en coopération avec les banques de développement sous-régionales et régionales et les organisations intergouvernementales. À cet égard, la CESAP et les institutions des Nations Unies concernées sont appelées à continuer de répondre, dans le cadre de leurs activités courantes, aux besoins et aux problèmes des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique. Certains de ces pays auront besoin d'une assistance pour les questions liées au reclassement.

III. Les difficultés de la mise en œuvre du Programme d'action dans la région

A. S'adapter aux déséquilibres mondiaux

5. Au cours de la décennie à venir, il sera nécessaire que les pays les moins avancés revoient leurs stratégies de développement au regard des déséquilibres mondiaux ; tel sera le cas en particulier de ceux qui sont dépendants de la demande en importations des pays développés, notamment les États-Unis d'Amérique et les pays de l'Union européenne. Ces pays-là devront trouver de nouveaux moteurs de croissance pour compenser la baisse prévue de la demande sur les marchés d'exportation traditionnels. Chacun des pays les moins avancés devra répondre à ses propres besoins, éliminer ses propres contraintes et exploiter les possibilités qui s'offrent à lui de renforcer la croissance et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est particulièrement important que les pays les moins avancés s'attachent à modifier leur modèle de croissance et leurs politiques publiques de façon à s'acheminer vers une croissance économique plus inclusive, dont les bénéfices sont plus équitablement répartis.

6. Pour les pays les moins avancés qui sont « à la traîne », la probabilité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 est fonction de la mesure dans laquelle ils auront accéléré la croissance et réduit les inégalités internes. Pour cela, ces pays devront investir davantage dans les services sociaux de base, la protection sociale et l'infrastructure de base, tout en

prenant des mesures pour augmenter les revenus de la population pauvre. Il est essentiel de promouvoir le commerce et les flux d'investissement intrarégionaux tout en favorisant une intégration régionale plus inclusive au bénéfice des pays les moins avancés. Il est également nécessaire de prendre des mesures pour :

- a) promouvoir l'intégration des marchés, l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires, et les investissements accrus dans l'infrastructure physique ;
- b) créer de solides réseaux de transport et plates-formes d'information ;
- c) adopter des réglementations mieux adaptées.

7. Les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique doivent redoubler d'efforts pour réduire les inégalités, ou éviter au moins qu'elles ne s'aggravent ; ainsi, la pauvreté et les autres indigences sociales pourraient être atténuées plus rapidement et les Objectifs du Millénaire pour le développement pourraient être atteints dans les délais prévus. Les pays les moins avancés doivent donc encourager les activités qui profitent davantage aux pauvres, comme l'agriculture et l'emploi productif dans les petites et moyennes entreprises et dans le secteur informel. Pour générer des possibilités plus nombreuses au profit des pauvres, les pouvoirs publics doivent aussi adopter des politiques d'encouragement à la création d'emplois et investir davantage dans l'éducation, les soins de santé et les autres services sociaux de base.

8. Les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique doivent également associer davantage l'aide au commerce et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, notamment en développant l'infrastructure du commerce et des transport et en appliquant des mesures de facilitation du commerce. Il faudrait ainsi qu'ils s'impliquent davantage dans l'initiative « Aide pour le commerce », en intégrant systématiquement le commerce dans leur stratégie nationale de développement.

B. Réduire les inégalités économiques et sociales

9. Les déséquilibres économiques et sociaux sont une des caractéristiques des pays les moins avancés, où la grande majorité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et de 1,25 dollar par jour. Il est donc essentiel de réduire la pauvreté et de partager équitablement la prospérité économique pour atténuer les déséquilibres sociaux dans ces pays. En outre, de par son importance, leur population pauvre représente un marché potentiellement considérable, s'ils parviennent à créer un surcroît de demande, notamment en investissant dans les programmes sociaux et dans l'infrastructure en vue de procurer des emplois et d'autres activités rémunératrices pour les pauvres.

10. Dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, la pauvreté reste concentrée dans les campagnes et il est donc essentiel, pour réduire cette pauvreté et le déséquilibre entre les campagnes et les villes, d'appliquer des politiques qui favorisent l'emploi et l'obtention de revenus et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base, particulièrement dans les campagnes. Étant donné que les pauvres des régions rurales tirent la plupart de leurs revenus des activités agricoles, des mesures visant à faciliter l'accès des petits agriculteurs à la terre, aux moyens de production agricole, aux services de vulgarisation agricole et aux marchés contribueraient à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté. Cela permettrait également de promouvoir les entreprises non agricoles et l'emploi dans ce secteur. En outre, il est indispensable pour ces pays d'investir dans l'agriculture et les activités rurales car il est probable que la croissance rapide de la population et des revenus entraînera une hausse de la demande en cultures vivrières et fourragères.

C. Renforcer la capacité de production des pays les moins avancés

11. Pour gravir les échelons du développement, les pays les moins avancés doivent accroître leur capacité de production. Malheureusement, ils n'ont que peu, voire pas du tout progressé dans ce domaine au cours des 40 dernières années. Par exemple, la part des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique dans le produit intérieur brut mondial n'atteint pas un dixième de la part qu'ils représentent dans la population mondiale, et leur part dans les exportations de marchandises était inférieure à 0,25 % à une période où ces exportations au niveau mondial se sont multipliées par 42 en termes actuels. En mettant l'accent sur les moyens de production, on replace la production au cœur de l'action en faveur du développement ; cela signifie qu'il faut s'attacher, aux fins, du développement économique, à diversifier les produits, ou à en étendre la gamme et la complexité, plutôt que d'augmenter la production des mêmes biens et services. Toutefois, s'ils s'appuient uniquement sur les forces du marché, les pays les moins avancés n'arriveront peut-être pas à diversifier suffisamment pour s'assurer un rendement élevé. Compte tenu des problèmes particuliers qui sont les leurs, ils ont besoin d'une assistance et de stratégies ciblées pour améliorer leur capacité de production. À cet égard, une stratégie pragmatique consiste à privilégier la production de produits plus sophistiqués et propres à faciliter une plus grande diversification. Il faut pour cela que les pouvoirs publics et le secteur privé coordonnent leurs efforts en vue de guider les initiatives d'innovation et de reproduire des modèles économiques efficaces. Les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique doivent mettre en œuvre, dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, des finances et des infrastructures, des politiques qui favorisent la diversification stratégique et permettent d'augmenter leurs moyens de production. Ces différentes mesures peuvent toutes être appuyées par une aide au développement ciblée, des accords commerciaux préférentiels et la coopération, tant régionale que Sud-Sud.

D. Comblent les écarts d'infrastructure

12. En raison de son insuffisance en nombre et en qualité, l'infrastructure dans les pays les moins avancés joue un rôle limité dans la croissance économique, car les multiplicateurs de l'investissement, de l'emploi, de la production et du revenu, entre autres, s'en trouvent réduits. Un développement équilibré et inclusif dans ces pays a donc pour condition nécessaire le comblement des écarts d'infrastructure. Le volume des ressources requises pour ainsi combler ou même simplement réduire les écarts d'infrastructure est considérable et exige des mécanismes de financement appropriés.

13. Le manque de qualité de l'infrastructure dans les pays les moins avancés nuit disproportionnellement aux populations pauvres et rurales étant donné les fortes différences de qualité des infrastructures entre les villes et les campagnes. Comme la plupart des équipements d'infrastructure liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement doivent essentiellement provenir du secteur public, les pays les moins avancés doivent accorder une attention prioritaire à la mobilisation de ressources financières, à la réalisation effective des travaux de réparation et d'entretien, aux réformes de l'exercice des responsabilités publiques et aux activités qui tendent à accroître les capacités, à améliorer la coordination et à mieux tenir compte de l'impact sur l'environnement et des conséquences des changements climatiques.

14. Il est particulièrement important de tirer parti des possibilités qui existent d'améliorer l'infrastructure aux niveaux régional et sous-régional. Dans les pays les moins avancés, l'un des avantages les plus immédiats d'une connectivité accrue est qu'elle permet de renforcer l'intégration transnationale de zones frontalières contiguës qui figurent souvent parmi les régions les plus reculées et les plus pauvres de ces pays. Pour produire les avantages optimums, l'établissement de liaisons physiques entre les pays doit s'accompagner d'une harmonisation des normes, notamment en ce qui concerne la signalisation des réseaux ferroviaires et la réglementation douanière.

E. Améliorer la sécurité alimentaire et renforcer la protection sociale grâce à l'agriculture durable

15. La hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie redevient une source de grave préoccupation dans une grande partie de l'Asie et du Pacifique, où le prix des denrées alimentaires a augmenté de 10 % à 35 % depuis 2009. Les pays les moins avancés figurent parmi ceux qui seront le plus fortement touchés. Il est important que ces pays adoptent les politiques voulues pour offrir une protection sociale dans les périodes difficiles et remédier aux situations inacceptables d'indigence, afin de réduire les niveaux de pauvreté mais aussi d'empêcher la population de tomber dans la pauvreté à la suite d'une catastrophe ou autre crise imprévue. Différents types de programmes sont envisageables, parmi lesquels la création d'emplois, des programmes de subventions, des services sociaux ciblés et des programmes de microfinancement.

16. La couverture des programmes de protection sociale dans les pays les moins avancés est l'une des plus faibles au monde. Les régimes de protection sociale fragmentaire qui existent dans ces pays sont très éloignés du cadre institutionnalisé des systèmes de sécurité sociale. Les ressources qui leur sont allouées sont insuffisantes et leur couverture ne suffit pas à protéger la majorité des populations vulnérables. Un régime de prestations sociales de base pour tous devrait comprendre au minimum : a) l'accès universel garanti aux services de santé essentiels ; b) une sécurité de revenu garantie à tous les enfants sous la forme d'allocations familiales ; c) un accès garanti à l'aide sociale sur la base des revenus ou auto-ciblée au bénéfice des pauvres et des personnes sans emploi ; et d) une sécurité de revenu garantie aux personnes âgées et handicapées, sous la forme d'une prestation de retraite de base.

17. La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural et les populations pauvres sont souvent concentrées sur des terres marginales. Le secteur agricole, bien qu'il soit l'épine dorsale des économies de nombreux pays en développement et notamment de ceux qui ont des besoins particuliers, a connu une croissance généralement timide, ou a trop souvent privilégié les pratiques de production non durables. Il est urgent d'accroître la productivité durable pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Il faudra pour cela accélérer et généraliser l'adoption de solutions et de procédés technologiques qui permettent d'ajouter de la valeur dans ce secteur. À cette fin, il est nécessaire de modifier le système de la recherche agronomique pour le développement. Les parties prenantes doivent coopérer plus efficacement à l'intérieur des pays et à travers toute la région pour transformer les produits de la recherche en gains pour le développement. Il faut également veiller à développer et à renforcer les capacités des instituts de recherche et des instances de pouvoir en Asie et dans le Pacifique.

F. Encourager l'inclusion financière

18. Dans les pays les moins avancés, l'accès de tous aux services financiers se heurte à des obstacles du côté de la demande comme du côté de l'offre. En général, les établissements de financement du développement et les établissements de microfinance réussissent mieux à étendre leurs services aux pauvres et aux micro-entreprises et petites entreprises. De plus, les réseaux publics qui utilisent les technologies, comme les services postaux, les entreprises de télécommunications et l'Internet, offrent de vastes possibilités de réaliser l'inclusion financière. Il est également important que les réglementations en vigueur encouragent la diversité dans l'offre des services financiers afin d'élargir les choix offerts aux populations pauvres. Avec le développement de partenariats innovateurs avec les organisations non gouvernementales, les établissements de microfinance et d'autres entités analogues, les pauvres des pays les moins avancés peuvent profiter de toute une gamme de nouveaux produits et services, comme la banque mobile.

G. Renforcer et étendre la coopération régionale et Sud-Sud

19. Compte tenu de l'évolution qui se dessine, les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique doivent adopter un nouveau modèle de développement, avec pour objectif stratégique de s'intégrer davantage régionalement de façon à générer une croissance rapide qui soit inclusive et durable. Afin de stimuler l'intégration économique régionale, ces pays doivent remédier à toute une série d'insuffisances dans leur infrastructure institutionnelle et matérielle et modifier en conséquence l'orientation de leurs politiques publiques. Des mesures concertées sont donc nécessaires pour établir un cadre plus large d'intégration économique au niveau régional, capable de procurer des avantages économiques et sociaux équitables aux pays les moins avancés. Il faut également étendre les réseaux de transports régionaux et améliorer la facilitation du commerce ainsi que renforcer la connectivité par une plus large utilisation des technologies de l'information et de la communication.

20. Les ressources extérieures comme l'aide publique au développement auront un rôle central à jouer pour soutenir le développement économique et le progrès social dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique. De telles ressources sont nécessaires pour bâtir l'infrastructure sociale et économique de ces pays, et particulièrement pour investir dans les services de base comme la distribution de l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, le logement, la santé et l'éducation. Ces ressources peuvent aussi servir à aider les pays les moins avancés à augmenter leurs capacités de production, à promouvoir l'investissement étranger direct et le commerce, à adapter les innovations technologiques, à favoriser l'égalité entre les sexes, à assurer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté pécuniaire. Il importe également d'améliorer la qualité de l'aide et d'accroître son effet de développement en s'appuyant sur les principes fondamentaux de l'appropriation par le pays, de l'harmonisation et de la gestion axée sur les résultats. Cela suppose d'adapter l'aide, par secteur, aux objectifs de développement convenus au niveau international et aux priorités de chaque pays.

21. La coopération régionale et la coordination des politiques peuvent être élargies par la mise en commun de l'information et des enseignements tirés de l'expérience. Il est possible aussi de prendre des mesures coordonnées d'importance essentielle pour obtenir des avantages qu'aucun des pays les moins

avancés ne peut s'assurer par lui-même. Les mécanismes de coopération régionale existants peuvent être renforcés pour aider les pays à affronter collectivement les défis qui se posent à eux. La coopération pour le développement dans le cadre des régions et entre les régions aux fins de développer les marchés régionaux et les capacités intérieures de production est une voie à explorer. Elle peut viser à faciliter des actions prioritaires comme le développement de marchés nouveaux, le transfert de technologie et les moyens d'attirer l'investissement étranger direct. Il faut aussi que les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique conçoivent l'atténuation des effets des changements climatiques et la réduction de la vulnérabilité environnementale comme des occasions de développement dans le cadre régional. Si nécessaire, il est possible de créer des structures nouvelles et d'établir des organes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux pour suivre les résultats atteints dans l'élargissement et la revitalisation de la coopération et de l'intégration économique régionales. Les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique devraient renforcer la coopération Sud-Sud et chercher à obtenir des conditions spéciales chaque fois que possible (comme le traitement spécial et différentiel en matière de commerce et dans d'autres domaines).

H. Promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux

22. La bonne gouvernance et la primauté du droit aux niveaux local, national et international sont des conditions indispensables à une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, au développement durable et à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Elles sont également indispensables pour tenir les engagements contenus dans le Programme d'action d'Istanbul.

23. Nombre des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique ont fait des progrès au cours de la dernière décennie dans les domaines de la bonne gouvernance, de la primauté du droit, de la protection et de la promotion des droits de l'homme et de la participation démocratique. Ces acquis doivent être renforcés et les questions de gouvernance doivent être considérées comme prioritaires.

24. Le développement durable dans les pays les moins avancés est étroitement lié à la paix et la sécurité. Lorsque ces pays sont touchés par un conflit, il leur faut adopter une approche adaptée au contexte pour s'attaquer de manière intégrée aux problèmes liés à la pauvreté, à la sécurité et à la gouvernance. Les pays les moins avancés en proie à un conflit sont ceux qui progressent le plus lentement vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, vers une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, et vers le développement durable. La pauvreté et la faim figurent également parmi les causes de conflit dans ces pays. Le règlement des conflits et les processus de paix devraient être pris en main et conduits par les pays eux-mêmes. Des politiques et des stratégies propres à promouvoir la confiance et à faciliter la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends sont nécessaires. Les pays les moins avancés en situation de conflit ont besoin de politiques nationales ciblées, ainsi que de mesures d'assistance et d'appui également ciblées de la part de la communauté internationale, s'ils le souhaitent, pour faire face aux problèmes liés à la consolidation de la paix, à l'édification de la nation, à la reconstruction et au relèvement, et pour améliorer et renforcer la gouvernance.

Ceux qui ont souscrit à la Déclaration de Dili³ trouvent dans ce document un cadre de référence utile pour résoudre les difficultés des situations post-confliktuelles.

IV. Les moyens d'aller de l'avant

25. Une réunion des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, organisée par la CESAP en coopération avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, aura lieu à Bangkok du 23 au 25 novembre 2011. Elle rassemblera toutes les principales parties prenantes au Programme d'action, notamment les gouvernements membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales concernées, les partenaires de développement et l'ensemble des acteurs de la société civile de la région. De hauts responsables et d'autres intervenants de la région seront également présents, ainsi que des représentants d'autres États membres. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants : a) faciliter la formulation d'une stratégie pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul au niveau régional ; et b) élaborer une « feuille de route », avec notamment des activités de renforcement des capacités, pour aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à mener à bien le Programme d'action.

26. La réunion débutera par un dialogue sur les principales questions de politique générale, les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique ainsi que les possibilités qui s'offrent à eux, et les mesures à prendre pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul. Il s'agira principalement de réunir des responsables gouvernementaux de ces pays, des spécialistes reconnus et des experts indépendants afin qu'ils examinent ensemble les principaux problèmes qui se posent aux pays les moins avancés de la région et les obstacles et défis qu'il reste à résoudre pour mettre au point une stratégie de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Ce dialogue de politique générale sera suivi de débats sur cinq grands thèmes correspondant aux priorités et engagements du Programme d'action qui sont les plus pertinents pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique. Les cinq thèmes proposés sont les suivants:

- a) Renforcer la capacité de production ;
- b) Œuvrer pour la sécurité alimentaire par l'agriculture durable ;
- c) Accroître la part des pays les moins avancés dans le commerce, l'aide et les flux financiers ;
- d) Développer les capacités humaines et institutionnelles pour appuyer un développement inclusif et durable dans les pays les moins avancés ;
- e) Encourager la bonne gouvernance au service du développement durable.

³ Déclaration de Dili «Une nouvelle vision de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État», 10 avril 2010 (<http://www.oecd.org/dataoecd/33/22/45066696.pdf>).

V. Conclusions

27. Ainsi qu'il est constaté dans le Programme d'action d'Istanbul, au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles en 2001, les pays les moins avancés ont progressé dans leur développement économique, social et humain. Toutefois, la complaisance n'est pas de mise car plus de 75 % de leur population vit toujours dans la pauvreté. Le fait que seuls trois d'entre eux aient quitté la catégorie des pays les moins avancés au cours des trente dernières années préoccupe profondément la communauté internationale.

28. Au cours de la prochaine décennie, les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique auront besoin d'un appui international beaucoup plus important pour surmonter plus efficacement les obstacles au développement, en particulier dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la valorisation des ressources humaines, l'accroissement de la capacité de production et l'adaptation aux changements climatiques.

29. Les pays les moins avancés continuent d'afficher les niveaux de revenu par habitant les plus faibles et les taux de croissance démographique les plus élevés.⁴ Ce sont eux qui accusent le plus grand retard dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement, et ils figurent tout en bas du classement de l'Indice de développement humain.⁵ Les pays les moins avancés ne sont pas parvenus à surmonter leur fragilité économique pour opérer une transformation structurelle de leur économie, ni à devenir plus résistants aux chocs et crises internes ou externes.

30. L'un des défis majeurs que doivent relever les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique est de favoriser une croissance inclusive et durable de façon à réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de leurs populations. Pour y parvenir, ils doivent renforcer la protection sociale et privilégier l'agriculture et le développement rural. Ils doivent aussi accroître leur capacité de production et améliorer l'accès de tous aux services financiers. La persistance des faibles revenus par habitant dans ces pays crée un cercle vicieux dans lequel la demande en biens manufacturés et en services de base tels que l'éducation, la santé et l'assainissement se trouve limitée, de même que la demande en services infrastructurels de base. En outre, à cause des contraintes généralisées qui pèsent sur l'offre dans la majorité des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, les activités économiques sont limitées à un éventail restreint de produits et de services, ce qui réduit les recettes et les investissements publics et entrave davantage les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Nombre des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique ont traversé la crise économique mondiale sans trop de dommages grâce à des politiques prudentes, adoptées en temps utile, qui privilégiaient la réaction à

⁴ Voir Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Perspectives de la population mondiale : La Révision de 2010*, CD-ROM édition (2011) (voir le tableau des taux de croissance démographique à l'adresse : <http://esa.un.org/wpp/Excel-Data/population.htm>).

⁵ Voir le Rapport sur le développement humain 2011 du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulé *La durabilité et l'équité: un avenir meilleur pour tous* (à paraître) (peut être consulté à l'adresse : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2011>).

court terme aux chocs extérieurs. Pour soutenir l'élan de la croissance, il leur faut accentuer leur dynamisme en créant de nouvelles sources de demande, principalement en investissant davantage dans leurs moyens de production et en diversifiant leur économie au profit d'une plus forte consommation intérieure et régionale. Plus précisément, ils doivent chercher à remédier à plusieurs grands déséquilibres qui ont caractérisé leur mode de croissance économique et leur développement social au cours de la dernière décennie.

32. Le Comité est invité à recommander des mesures propres à favoriser la coopération régionale de sorte que le Programme d'action d'Istanbul puisse être pleinement mis en œuvre dans la région de l'Asie et du Pacifique.
